

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 114 /SEC.

Astrida, le 10 janvier 1951.-

Objet:

Passage du Gouverneur
Général à ASTRIDA.-



Monsieur le Chef de Service,

Suite à votre n° 28/Sec., j'ai l'honneur de
vous transmettre en annexe une déclaration de créance
relative aux frais de l'apéritif offert à Astrida à
l'occasion du passage de Monsieur le Gouverneur Général.

L'Administrateur de Territoire,
I. REISDORFF,

Monsieur le Chef du Service
Provincial du Personnel

à USUMBURA.-